

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, c'est :

- **Un syndicat qui rassemble toutes les catégories de personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il refuse d'opposer les intérêts d'une catégorie à ceux d'une autre, car les personnels sont tous dépendants les uns des autres pour la bonne réalisation des missions confiées.**

- **Une organisation qui s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, défend un syndicalisme responsable, constructif ainsi que l'équité de traitement entre tous les personnels, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.**

CSA PARIS 8

Particulièrement attachée aux conditions de travail, la CFDT a pour préoccupation constante de défendre la qualité du service public et l'intérêt général.

À l'Université Paris 8, nous continuerons à nous battre pour accompagner (écoute, conseil, soutien, défense) tous les personnels de l'établissement, sans exclusive, dans le respect des droits élémentaires de chaque personne. **Vous soutenir, c'est aussi rester vigilants sur l'équilibre des emplois dans chaque service, chaque composante, et chaque direction.** La répartition des emplois, impliquant une organisation du travail vertueuse, doit être respectée et non aléatoire (à la tête du client). C'est pourquoi la CFDT restera vigilante pour une plus grande transparence dans l'octroi des postes lors de la campagne d'emplois.

LA CFDT REVENDIQUE :

Des conditions de travail plus favorables, prenant en compte la sécurité, l'hygiène, les situations de handicap, le télétravail et le droit à la déconnexion — avec une attention particulière à l'anticipation des aléas climatiques (canicule, grand froid, inondation), aux cyberattaques, et à l'encadrement de l'intégration de l'IA dans nos pratiques. À Paris 8, des personnels ont dû déposer des jours de congé pendant la canicule tandis que d'autres ont été incités à télétravailler. L'absence de consignes claires de la part de la direction dans les cas de circonstances exceptionnelles a conduit à des inégalités de traitement entre directions, services et composantes. Nous ne l'acceptons pas.

La prévention des risques psychosociaux sous toutes leurs formes (managériales, organisationnelles ou relationnelles), en nous appuyant sur les résultats de l'expertise agréée pour construire avec les équipes des conditions de travail respectueuses de chacune et de chacun. De nombreux risques psychosociaux restent sans réponse dans notre université, et le management autoritaire, toxique et contre-productif dans les composantes, équipes de recherche et services, est très répandu. Nous avons accompagné et continuerons à accompagner et à défendre les personnels qui en subissent les conséquences.

Une égalité professionnelle entre femmes et hommes que nous voulons voir progresser encore concrètement, en demandant l'application de la directive européenne sur la transparence salariale, y compris pour les déroulements de carrière, les promotions et l'accès aux responsabilités. Par ailleurs, nous exigeons une prise en charge des violences sexistes et sexuelles qui ne soit pas opaque mais transparente et efficace. Plusieurs signalements nous sont remontés qui n'ont pas été traités, ou mal traités, occasionnant mal-être et souffrance pour les personnes impliquées (victimes et parfois accusés à tort).

À activité pérenne, emploi pérenne : l'emploi titulaire demeure notre priorité, accompagné de réelles perspectives de carrière. Pour cela, nous accompagnons nos collègues dans la constitution de dossiers de listes d'aptitude, et de préparation aux concours. Nous réclamons la transparence des recrutements, des jurys de concours et des promotions. Les primes « négociées » sous la précédente mandature ne reflètent pas l'expertise ni l'engagement des personnels et n'ont été attribuées qu'aux encadrants, ce qui constitue de fait une inégalité de traitement majeure.

De meilleures conditions d'emploi et de carrière pour les agents contractuels, inscrites dans un cadre de gestion clair que l'établissement doit améliorer : nous demandons l'instauration de règles précises applicables au traitement et à l'évolution de carrières de tous les agents contractuels, sans exception.

Cfdt: **1er syndicat de France**

